



Offrir un financement équitable pour le transport collectif dans les milieux ruraux

- Les nouvelles modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) entraînent une perte de financement de plus de 10% au Bas-Saint-Laurent, ce qui est contraire aux besoins exprimés. La TREMBSL recommande d'indexer le PADTC et de procéder aux ajustements suivants :
 - Que les montants d'aide combinés des enveloppes Maintien et Développement accordés en 2024 constituent le montant plancher de la nouvelle enveloppe Maintien afin d'assurer une transition équitable vers les nouvelles modalités de calcul et éviter d'autres baisses de services.
 - Que les plafonds des nouvelles enveloppes Développement et Bonification soient rehaussés.
- Advenant le transfert d'une part du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) dans les programmes du MTMD, ces montants devraient être dirigés exclusivement vers le financement du transport collectif et inclure des mesures pour soutenir le transport collectif dans les milieux ruraux.
- Répondre positivement à la demande du Bas-Saint-Laurent d'autoriser une majoration de la taxe sur les carburants à raison de 0,02\$/litre vendu sur le territoire des MRC membres de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent afin de financer les services collectifs attendus par la population.



Rehausser le financement pour les infrastructures municipales

- Que le gouvernement du Québec s'entende avec le gouvernement fédéral pour que les sommes annoncées dans le budget du Canada 26-27 soient transférées immédiatement aux municipalités via le programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) ou dans un programme équivalent, simple, flexible et prévisible.
- Rehausser le financement des deux volets du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).
- Augmenter les sommes consenties au TECQ et, dans le cas où le gouvernement abolit un programme en identifiant le TECQ comme l'alternative de financement pour les municipalités, que les sommes dudit programme aboli soient transférées intégralement dans le TECQ.
- Réviser le TECQ pour fournir une meilleure équité aux municipalités de population plus faible en rehaussant le financement des villes de centralité qui alimentent des infrastructures publiques (hôpitaux, écoles) afin de mieux considérer les coûts réels qui ne varient pas en fonction du nombre d'habitant·es.



Renforcer les mesures de soutien à domicile des personnes aînées

- Renforcer la place et les moyens dédiés aux soins et services à domicile dans les réseaux de la santé, de l'économie sociale et de l'action communautaire.
- Bonifier le programme *Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité*, car il contribue directement à l'amélioration du bien-être et de l'autonomie des personnes aînées par une utilisation accrue des services et une participation communautaire plus active.
- Élargir le financement de l'état aux services à domicile, dont l'aide domestique et aux menus travaux, le répit pour proches aidants offert par des bénévoles, les soins médicaux ou l'hospitalisation à domicile.
- Soutenir la mise en place de cliniques mobiles de première ligne dans les milieux ruraux.
- Prendre en compte la réalité démographique et la superficie des territoires dans la définition des politiques publiques et des programmes qui touchent les personnes aînées.
 - Les territoires composés d'une forte proportion de personnes aînées devraient être préservés des compressions budgétaires en santé.
 - Les critères du MSSS pour le remboursement des frais de déplacement relatifs aux soins de santé devraient être élargis pour mieux soutenir les personnes en milieu rural.
 - Le crédit d'impôt pour maintien à domicile des personnes aînées en région éloignée devrait être bonifié pour inclure les coûts de transport associés aux services.
- Rehausser le financement du transport collectif en milieux ruraux (PADTC et aide financière au Centre d'action bénévole pour le transport vers les services de santé).
- Financer la mise en place de services de gériatrie sociale dans les MRC (ex. : projet pilote MRC des Basques).



Déployer des mesures d'aide à la filière forestière

- Prévoir des mesures d'aide à la filière forestière québécoise et à ses travailleuses et travailleurs pour permettre la modernisation et la diversification de la production et des marchés d'exportation.
- Réduire temporairement les droits de coupe chargés à l'industrie forestière pour lui permettre de se maintenir en activité et de limiter des fermetures durant la période de crise.
- Déployer une stratégie de valorisation du travail forestier, en commençant par intégrer une rémunération à taux horaire pour les ouvriers et les ouvrières et en incorporant des avantages sociaux dans la grille de taux pour la valeur des traitements sylvicoles.



Poser des gestes concrets pour soutenir une approche régionalisée en immigration

- Prévoir une clause de droits acquis permettant de maintenir les conditions actuelles du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) pour les employeurs et travailleuses et travailleurs déjà engagés.
- Prévoir une clause de droits acquis pour les personnes établies dans le Bas-Saint-Laurent et disposant d'un permis de travail ou d'études et qui répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'expérience québécoise (PEQ) pour accéder à la résidence permanente.
- Mettre en place des mesures d'accès prioritaire à l'immigration permanente ou des programmes passerelles pour les personnes détenant une expérience régionale d'emploi temporaire.
- Bonifier le financement des programmes d'aide aux collectivités (PAC) et d'accompagnement et de soutien à l'immigration (PASI) afin de garantir un accompagnement efficace et adapté des personnes immigrantes dans les collectivités.



Reconnaitre le Fonds régions et ruralité (FRR)

- Reconnaître explicitement que le Fonds régions et ruralité (FRR) constitue un transfert de revenus publics vers les gouvernements de proximité pour l'exercice de leurs compétences — et non une subvention — et qu'à ce titre, il ne devrait pas être assujetti aux restrictions que le Conseil du trésor impose aux programmes gouvernementaux.